



Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain L'audience publique débute le 16 mai 2023 à 19 h

Québec, le 1^{er} mai 2023 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Pierre Magnan, président, et de Jacques Bénéard, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le [projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Champlain par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie \(Énergycycle\)](#), à compter du 16 mai 2023 à 19 h, au Centre du Tricentenaire, situé au 961, rue Notre-Dame Est à Champlain. L'audience se poursuivra le 17 mai à 13 h 30, puis à 19 h. D'autres séances pourraient s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission. Le premier soir, un maximum de 10 personnes pourront poser des questions en salle. Au cours des séances subséquentes, il sera également possible d'intervenir à distance.

Date : À compter du mardi 16 mai 2023

Heure : 19 h

Endroit : Centre du Tricentenaire
961, rue Notre-Dame Est, Champlain

Aussi en direct sur le site Web et la [page Facebook du BAPE](#)



Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participant(e)s et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participant(e)s et de la commission. Toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place. Les personnes qui suivent l'audience à distance pourront s'inscrire dans le site Web du BAPE pour les séances où il est possible d'intervenir à distance.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 13 juin 2023, au même endroit. Elle permettra à la commission d'enquête d'entendre les personnes, organismes, groupes ou municipalités qui désirent s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Poser des questions en ligne jusqu'au 11 mai 2023

Afin de permettre la participation des personnes qui ne pourraient pas assister aux séances publiques, que ce soit sur place ou à distance, la commission offre la possibilité de lui transmettre des questions jusqu'au 11 mai 2023. Pour ce faire, il suffit de remplir le [formulaire électronique](#) disponible sur le site Web du BAPE. À noter que la commission ne fera aucun suivi à cet effet. Elle posera les questions qu'elle juge pertinentes ou les intégrera aux siennes. Elle pourra aussi regrouper des questions similaires. Enfin, si les questions devaient être reprises textuellement, les noms de leurs auteurs ou autrices seront rendus publics.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible sur le [site Web](#) du BAPE. Les documents peuvent aussi être consultés au bureau municipal de Champlain, situé au 819, rue Notre-Dame, à Champlain pendant les heures d'ouverture. Les citoyens et citoyennes peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 15 septembre 2023. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux!

